

SNGB

Jean-Pascal Labille

Souhaite rencontrer François Bausch

Le ministre belge des Entreprises publiques souhaite rencontrer François Bausch, le nouveau ministre des Infrastructures.

Le rail en province du Luxembourg : poursuite de la modernisation de la ligne 162, aménagements dans les gares de Libramont, Jemelle, Marloie, Marbehan et Vitton, construction d'un nouvel atelier à Stoc-kem.

Un ministre des chemins de fer peut en cacher un autre

«**P** usqu'il y a maintenant un nouveau ministre des Transports au Luxembourg, je vais prendre contact avec lui au tout début de l'année prochaine afin de valider les options qui avaient été prises avec son prédécesseur, M. Wiseler.» Celui qui s'exprime ainsi est Jean-Pascal Labille, le ministre des Entreprises publiques. Il répondait mercredi à une interpellation de Josy Arens, à la Commission de l'Infrastructure et des Entreprises publiques de la Chambre.

Souvenez-vous, en juillet dernier, Jean-Pascal Labille annonçait de bonnes nouvelles pour

les travaux entamés avec Claude Wiseler, son prédécesseur, à noter que le nouveau ministre luxembourgeois est flanqué d'un secrétaire d'État, en la personne de Camille Girard, bourgmestre de Beckerich, une commune voisine d'Attert.

À la recherche d'un tiers payant

Concernant les tarifs transfrontaliers, un groupe de travail a bien été mis en place. Les négociations entre la SNCB et les CFL sont toujours en cours.

Le ministre va plus loin : «*Dernièrement, des réunions ont eu lieu entre la SNCB et les CFL et entre la SNCB et le SPF Mobilité et Transports pour traiter de ce sujet. Lors de ces différentes réunions, la SNCB a expliqué, de manière détaillée, l'offre actuelle. Ainsi, les tarifs transfrontaliers sont formés par l'association de deux tarifs nationaux, ceux de la SNCB et ceux des CFL sans aucune surtaxe liée au passage frontière. Compte tenu de la tarifi-*

cation intérieure plus basse des CFL, l'association des deux tarifs apparaît coûteuse en comparaison avec le tarif CFL. Des propositions tarifaires sont actuellement étudiées par la SNCB et nécessitent l'intervention d'un ou plusieurs tiers payants qui prendraient à leur charge la différence avec les prix actuels.

Cette condition est nécessaire à la SNCB pour respecter son contrat de gestion qui ne permet pas la discrimination des prix entre les différents voyageurs du trafic intérieur. Des discussions concernant les éventuels tiers payants sont également en cours.» ■ J.-M. De.

Atelier d'Arlon : les travaux en avril

«**Q** uel est l'état quoi, le cahier des charges d'avancement du projet de nouvel atelier à Arlon, en remplacement de l'atelier actuel situé à Stockem ?» a demandé en substance Josy Arens au ministre des Entreprises publiques, Jean-Pascal Labille.

Celui-ci a répondu que le permis unique a été obtenu le 8 avril dernier. Après

avoir lieu avant la fin 2015», termine Pascal Labille. ■